

outillage à l'expiration de 5 ans, en donnant à la Compagnie le même avis par écrit de 6 mois avant l'expiration du terme de 5 ans.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur le Maire,

Vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHEIER,
J.-L. ARCHAMBAULT,
Avocats de la Ville.

LE CHAMP D'EPANDAGE

LE VILLAGE D'AHUNTSIC vs LA VILLE DE MONTREAL

Une requête a été présentée à la Cour Supérieure, l'honorable juge Lavergne siégeant, par Maitre S. Beaudin, C. R., à l'effet d'obtenir un bref d'injonction interlocutoire contre la Ville de Montréal, lui enjoignant de disconnet son système d'égout du quartier Saint-Denis à la ferme d'épandage dans la paroisse Saint-Laurent, du fossé de ligne et du cours d'eau verbalisé qui passe à travers la municipalité d'Ahuntsic et à travers celle du Sault au Récollet, pour aller se jeter dans la rivière des Prairies, sous toute peine que de droit et en payant tous les frais encourus.

Si tel bref est accordé, comme on le voit le quartier Saint-Denis se trouvera sans aucune décharge pour une moitié du drainage de tout son territoire, à une saison où il est impossible d'exécuter des travaux pratiques, même les plus urgents; les maisons d'habitation du voisinage subiront des dommages considérables et l'inconvénient deviendra particulièrement sérieux pour la santé publique.

C'est pourquoi la Ville a résisté avec énergie à la demande d'un bref d'injonction présentée par le village d'Ahuntsic a envoyé sur les lieux des médecins spécialistes, des ingénieurs, des officiers de la Voirie, a fait analyser par les experts de l'Université McGill, les eaux épurées. De part et d'autre, les parties ont fait une longue enquête dont l'instruction a duré au-delà de deux semaines. Des officiers du Bureau provincial d'Hygiène, comme aussi des citoyens du Sault au Récollet et d'Ahuntsic, ont été entendus par le tribunal.

Après argumentation, la cause a été prise en délibéré, les avocats devant fournir une liste complète de leurs autorités pour la Cour.

Le jugement, gros de conséquences s'il accorde l'injonction demandée par le village d'Ahuntsic, est incessamment attendu.

Maitre L.-J. Ethier, C. R., occupait pour la Ville.

LES CONDUITS SOUTERRAINS

Lettres de M. Charles-E. Phelps, ingénieur expert de Baltimore, démontrant l'importance des conduits souterrains et répondant aux critiques.

Le Journal a, le 6 février dernier, publié ce qui suit:

M. Walbank, vice-président et ingénieur en chef de la Montreal Light, Heat & Power Co., a donné hier l'opinion suivante au sujet du rapport fait par M. Phelps, de Baltimore, qui avait été chargé par le Conseil de Montréal d'examiner la question des conduits souterrains: "Notre compagnie, dit M. Walbank, n'est pas en position d'entreprendre la pose de conduits sous terre. La question de la distribution et de la consolidation de nos différentes lignes a besoin d'être étudiée encore un certain temps par nous, avant que nous prenions aucune décision."

"Naturellement, le système que l'on veut inaugurer est préférable, mais il faut bien se rappeler que le pouvoir et la lumière distribués de cette manière coûteront plus cher qu'avec la méthode actuelle."

"Il n'y a pas que le canal lui-même à considérer, mais le câble qu'il faudra y placer sera très dispendieux. Le système des conduits souterrains coûte cinq fois plus que l'autre. En outre, il faudra changer la disposition des fils intérieurs pour les adapter au nouveau système. Cela entraînera encore des frais."

"Nous avons des conduits souterrains dans les rues Sainte-Catherine, Notre-Dame, Saint-Antoine, Fortification et ailleurs, et les gens refusent de s'en servir à cause de l'augmentation du prix."

quire the said plant at the expiration of 5 years, by giving to the Company, the same 6 months notice in writing before the expiration of the term of 5 years.

We have the honor to be, Mr. Mayor,

Your humble and obedient servants,

L. J. ETHEIER,
J. L. ARCHAMBAULT,
City Attorneys.

THE SEWAGE FARM

THE VILLAGE OF AHUNTSIC vs. THE CITY OF MONTREAL

A petition was presented to the Superior Court, honorable Justice Lavergne, presiding, by lawyer S. Beaudin, C. R., for the purpose of obtaining a writ of interlocutory injunction against the City of Montreal, enjoining it to discontinue its sewer system of St. Denis ward to the Sewage Farm of St. Lawrence parish, from the authenticated dividing ditch and water course that passes through the municipality of Ahuntsic, and through that of Sault-au-Récollet, to empty into Des Prairies River, under all lawful penalties and paying all costs already incurred.

If this writ is granted, it will be seen that St Denis ward will find itself without any outlet for one half of the drainage of its whole territory, at a time when it is impossible to perform any practical work, even of the most pressing nature.

The dwellings in the vicinity will suffer considerable damage, and public health will, more particularly, be seriously handicapped.

For these reasons the city has vigorously fought this demand for an injunction from the village of Ahuntsic, has sent specialists, engineers and members of the Road Committee on the premises and has had the purified water analyzed by McGill University experts.

Both sides have made an exhaustive investigation lasting several weeks. Provincial Board of Health officials, as well as Ahuntsic and Sault-au-Récollet citizens have been heard by the court.

After hearing arguments, the court took the case under advisement, attorneys to furnish it a complete list of their authorities.

The judgment is pregnant with consequences if the village of Ahuntsic obtains the asked for injunction.

L. J. Ethier, K. C. on behalf of the City.

UNDERGROUND CONDUITS

Letters from Mr. Chs-E. Phelps, expert engineer of Baltimore, showing the importance of underground conduits and answering to criticisms.

The Journal, has, the 6th. of February last, published the following:

Mr. Walbank, Vice-President and Chief Engineer of the Montreal Light, Heat & Power Company, gave yesterday the following opinion concerning the report made by Mr. Phelps, of Baltimore, who had been instructed by the City Council of Montreal to examine the question of underground conduits:

"Our Company, said Mr. Walbank, is not in position to undertake the laying of underground conduits. The question of distribution and consolidation of our different lines will have to be further considered by us, before we arrive at any decision."

"Of course, the proposed system is preferable, but it must be remembered that the power and light distributed in this manner will cost more than under the present system."

"There is not only the conduit itself to be considered, but the cable which will be placed therein will also be very costly. The system of underground conduits costs five times more than the other. Moreover, the disposition of the inside wires would have to be changed in order to adapt them to the new system. This would entail further expenditure."

"We have on St. Catherine, Notre Dame, St. Antoine, Fortification and other streets underground conduits, and the citizens refuse to use them on account of the increased price."